

Jean-Jacques Cart et les partisans des Bernois en 1790

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **7 (1899)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-9007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JEAN-JAQUES CART ET LES PARTISANS DES BERNOIS EN 1790

Les fêtes du centenaire de l'Indépendance vaudoise ont reporté l'attention publique sur un des hommes qui ont le plus contribué à préparer l'émancipation du Pays de Vaud et qui, cependant, par une singulière fortune, paraissait quelque peu oublié. Nous voulons parler de J.-J. Cart dont la figure devait pâlir à côté de celle de F.-C. La Harpe et dont l'action devait être envisagée comme bien moins efficace que celle de son illustre compatriote. Cependant l'influence de J.-J. Cart sur les événements qui devaient amener l'émancipation du Pays de Vaud, pour être essentiellement littéraire, n'en devait pas être moins considérable. Seulement, obligé de s'enfuir après les manifestations d'Ouchy et de Rolle si durement vengées par le gouvernement bernois, réfugié en France, puis en Amérique, Cart était absent du pays lors de la crise émancipatrice de janvier 1798. Lorsqu'il put fouler de nouveau, et sans crainte d'être appréhendé au corps, la terre natale, la révolution était faite, le Pays de Vaud était soustrait à la domination de Leurs Excellences. Pendant sa longue absence du pays et son éloignement des affaires, on avait pu oublier que, le premier, et alors qu'il n'était pas question de rejeter le joug des Bernois, il avait, dans une *Consultation* fameuse, établi le droit public presque oublié du Pays de Vaud, la part que ce dernier avait eue à l'exercice de la souveraineté, les promesses ou les pactes de 1536. Il était naturel que ce courageux plaidoyer mît J.-J. Cart en fort mauvaise odeur auprès des Bernois et il ne tarda pas à s'en apercevoir. Sans retracer ici des faits qui sont connus et auxquels nous avons déjà eu l'occasion de rendre attentifs les lecteurs de la *Revue historique*¹, qu'il nous soit permis de mentionner un épisode de

¹ Voir année 1897 l'article sur Jean-Jaques Cart.

la lutte engagée à cette époque entre le patriote de Morges et un Vaudois partisan décidé du régime bernois. Nous regrettons de n'avoir pu, jusqu'ici, découvrir le nom de ce fougueux avocat de Leurs Excellences. C'est ce plaidoyer que nous avons entre les mains et dont voici le titre : *Lettre de M. Matthieu, maître d'école dans un village du Pays de Vaud, à un juriste son compatriote*. Analysons sommairement ce factum qui peut-être considéré comme une contribution à l'histoire de cette époque agitée.

I

Le soi-disant maître d'école fait évidemment ici allusion aux divers écrits déjà publiés par J.-J. Cart, mais particulièrement à sa *Consultation* pour la ville de Morges. La position prise par cette ville vis-à-vis des prétentions de Leurs Excellences de Berne, ne le dispose point en sa faveur et il le montre clairement dans deux ou trois phrases. Mais surtout ce qu'il s'efforce de réfuter, c'est l'argumentation de J.-J. Cart fondée sur les anciens privilèges du Pays de Vaud et sur la garantie que les Bernois auraient donnée que ces privilèges seraient respectés. Le mordant avocat avait contesté que le Pays de Vaud fût un *pays conquis*. Il avait prétendu qu'il y avait eu *contrat* parce que le Pays de Vaud s'était réservé ses immunités, franchises et libertés et que Berne avait consenti à les lui laisser. Et comme ce qui touchait Morges devait être sensible à Cart, Matthieu ajoutait : « La ville de Morges serait même plus ridicule que toutes les autres du pays, en alléguant de sa part la liberté d'un tel contrat, puisqu'elle renfermait l'armée du duc de Savoie composée de 4000 hommes et que les Suisses, malgré les efforts de cette troupe, y pénétrèrent à main armée et la soumirent sans aucune espèce de contrat ou de capitulation. Ils l'assujettirent même à une forte rançon, et

pour punition de sa résistance, ils la forcèrent à démolir ses portes, ses tours et ses remparts. » Il y a donc bien eu conquête, mais le maître d'école estime que les Bernois ont montré une grande modération dans leurs procédés, parce qu' « ils aimaient mieux avoir sous leur domination des peuples libres et privilégiés que des sujets esclaves. »

En vérité, il n'est que de s'entendre. On ne saurait s'étonner beaucoup que les partisans des Bernois trouvassent paternel le régime imposé à leur pays. Conquête, disaient-ils, — mais si heureuse pour le pays conquis ! Point de conquête, répliquaient les patriotes, mais contrat consenti. Cart insistait fortement sur ce point. Il rappelait à ce propos le fameux *si non, non* des Castellans parlant au roi au moment où celui-ci revêtait le pouvoir suprême. Le maître d'école raillait ce rapprochement qui lui paraissait absolument déplacé et n'ayant nul rapport non seulement avec le procès de la ville de Morges, mais encore avec le serment prêté autrefois aux baillis.

Les patriotes vaudois et Cart à leur tête s'élevaient contre la tyrannie bernoise. Matthieu prétendait que le Pays de Vaud avait gagné en passant sous la domination de Berne. « Nos biens, disait-il, étaient hypothéqués à la dette immense des ducs de Savoie et les Suisses en nous conquérant nous ont affranchis d'une charge aussi honteuse. Pour l'acquitter, nous eussions supporté, sous notre premier souverain, des impôts considérables, indépendamment de ceux qu'exigeaient sans cesse les besoins de l'Etat. Aujourd'hui, nos dettes sont éteintes et nous ne payons aucun impôt ; nos fonds mieux cultivés nous rendent le double ; nous ne connaissons pas cette grande inégalité des fortunes qui fait tant de misérables dans les autres Etats. Nos magistrats enfin sont nos pères plutôt que nos souverains. Quelle situation plus heureuse pourrions-nous désirer ? L'aimable tranquillité

dont nous jouissons est bien au-dessus de cette licence furieuse et sanguinaire que vos pareils appellent aujourd'hui la liberté. » Quel tableau idyllique ! En vérité, on croit rêver et on se demande comment les patriotes de 1790 et des années qui ont suivi, ont pu méconnaître le bonheur dont ils jouissaient et se montrer aussi ingrats vis-à-vis de ces Excellences qui n'étaient pas — et ne voulaient pas être des souverains, mais des pères du peuple ! Mais nous soupçonnons que l'enthousiaste maître d'école était mieux que cela, car, en ce temps, un régent de village n'aurait pu se livrer à un tel lyrisme. M. Matthieu devait être du côté du manche. Les patriotes, F.-C. La Harpe, J.-J. Cart et d'autres réclamaient les *Etats* que le pays avait autrefois possédés, — Matthieu et les partisans des Bernois se consolait de ce que ces Etats n'étaient plus en disant : « Dès qu'ils n'ont jamais eu d'autre objet que les subsides, ne vaut-il pas mieux nous en passer que de jouir d'un droit qui nous était si onéreux ? »

II

Le style et le fond de la brochure dont nous venons d'extraire quelques pages, ne révèlent nullement un simple maître d'école de village, ce qui ne veut pas dire que le ton adopté par l'auteur soit bon et convenable. C'est le contraire qui est vrai. L'homme qui cache son véritable nom sous celui de Matthieu use habituellement de l'ironie, du sarcasme. Il est parfois grossier. Après avoir contesté à J.-J. Cart la qualité de docteur en droit et lui avoir demandé, non sans impertinence, à quelle université il avait pris ses grades, — il l'appelle charlatan, il le décrit comme un » homme un peu malade de cette folie que les fripons et les sots appellent aujourd'hui *patriotisme* ». Il le compare à Etienne Marcel, le célèbre prévôt des marchands de Paris en 1356, qu'il dépeint comme un brigand — ce qu'il était bien

un peu — et qui fut tué dans une émeute. Rappelant ce sanglant épisode, Matthieu apostrophe J.-J. Cart en ces termes : « Craignez, nouveau Marcel, de vous préparer des remords ; ils suivent presque toujours les entreprises telles que la vôtre. » Il ajoute : « Votre mémoire n'a d'autre objet que de troubler la tranquillité de nos concitoyens et rien n'est plus condamnable. » Enfin, pour terminer, il lance à J.-J. Cart ce trait singulièrement perfide : « Celui qui cache son intérêt personnel sous le nom sacré du *bien public*, doit se trouver heureux quand la récompense qu'il en reçoit est le mépris de ses concitoyens. » Cette conclusion montre à quel degré de passion les esprits étaient montés. J.-J. Cart n'avait cure de ces accusations, mais il répondait de la même encre et les événements postérieurs ont satisfait à ses revendications et à celles des patriotes du temps.

Il pouvait aussi trouver quelque compensation à ces virulentes critiques dans les éloges que d'autres lui prodiguaient. C'est ainsi, par exemple, que, dans une brochure sans lieu ni date d'impression, mais qui doit être de la même époque, *l'helvetico-philopatrie ou sentimens des citoyens de Nyon et de Coppet adressés aux citoyens des autres villes*, on appelle l'avocat de Morges *l'illustre Cart*, défenseur des faibles et des opprimés. Les citoyens de Nyon et de Coppet disent ici leur avis sur les affaires qui intéressent la patrie et ils sont tout à fait dans le courant de J.-J. Cart, de Frédéric La Harpe lorsqu'ils parlent du rétablissement des *Etats*, lorsqu'ils s'élèvent contre la répression violente dont Rosset et Muller, ainsi qu'Amédée La Harpe, ont été les victimes. Ils font entendre qu'ils en sont à regretter la domination de Savoie : « Les ducs de Savoie n'étaient que *seigneurs suzerains* du Pays de Vaud ; nous n'étions point gouvernés par les lois de Savoie mais par les nôtres ; nous ne pouvions en recevoir de nouvelles sans la sanction des *Etats généraux*. »

Les Bernois ont fait la guerre à ces libertés et à ces privilèges.

III

On connaît la brochure intitulée *Adresse des habitans des villes du Pays de Vaud à leurs concitoyens les habitans des campagnes*, publiée à Lausanne par les soins d'un Comité, le 14 septembre 1791, l'an 3 de la Liberté. Ici encore nous rencontrons un souvenir donné au patriote de Morges. Il y est appelé le *célèbre avocat*, l'*éloquent* Cart et il est placé à côté du *vertueux* La Harpe. On rappelle avec soin la part prise par J.-J. Cart aux protestations provoquées par l'enlèvement du pasteur Martin. Lâchement abandonné, dit-on, Cart a été contraint d'éviter la rage des tyrans par une prompte fuite. Le fond de la polémique engagée par J.-J. Cart et par La Harpe avec les Bernois, soit la question des *Etats*, se retrouve ici : « Le duc de Savoie avait-il le droit d'hypothéquer un pays d'Etats, dont il n'était qu'usufruitier, pays arrière-fief de l'Empire, sans le consentement du seigneur suzerain et des Etats généraux du pays? » Comme on le sait, la question devait être tranchée quelques années plus tard, non plus par des arguments de droit, comme le voulaient à l'origine les patriotes dont nous venons de rappeler les noms, mais par des événements que personne ne pouvait alors prévoir.

C'est inutilement que les optimistes partisans des Bernois avaient répandu des flots d'encre, mais il est curieux — à l'heure où nous sommes et après un siècle d'indépendance —, de voir de quelle mesure de liberté de braves Vaudois se contentaient autrefois. Nous avons sous les yeux une brochure imprimée en 1790 et intitulée : *Trois lettres extraites de la correspondance d'un ministre du Pays de Vaud, avec un de ses amis du Languedoc*. Si nous doutons quelque peu de l'existence de l'ami du Languedoc, nous croyons davan-

tage à la réalité du ministre du Pays de Vaud. Il est certain qu'à l'époque de la Révolution française et à l'aurore de la Révolution helvétique, les pasteurs du Pays de Vaud étaient à peu près tous très bernois. A la vérité, ils adhèrent en corps aux nouvelles institutions de 1798, mais ils ne tardèrent pas à se montrer peu enthousiastes d'un régime qui, financièrement, leur imposait de grandes privations et en acculait même quelques-uns à la misère.

Dans les *Trois lettres*, nous avons d'abord celle du soi-disant Français — un méridional — qui s'apitoie sur ce qui se passe au Pays de Vaud. Il s'effraie à l'idée que ce pays — dont il fait un tableau enchanteur, pourrait être entraîné à imiter la malheureuse France qu'il faut bien se garder de prendre pour modèle. C'est de Lausanne que son correspondant lui répond. Assurément, il ne serait pas difficile de découvrir les noms des respectables ministres qui résidaient alors à Lausanne, mais nous sommes porté à croire qu'il faudrait se résigner à ne pas découvrir lequel d'entre eux était l'ami du Languedocien. A ses yeux, au Pays de Vaud, la tranquillité est parfaite et il ajoute : « Elle ne sera pas troublée. » C'était là une affirmation qui aurait gagné à être moins positive, car on sait qu'alors la tranquillité n'était point parfaite. Ce ne fut même pas sans peine ni sans violence que les Bernois la rétablirent. Il est vrai qu'il y a bien dans le pays quelques *petits ambitieux*, 2 ou 300 dit le pasteur, mais qu'est-ce que cela auprès de l'immense multitude des satisfaits ! Cependant, chose digne de remarque, le correspondant du Languedocien admet qu'il y a des abus. Il ne dit pas lesquels, mais il assure qu'ils seront abolis « dans dix ans ». Il ne s'aventurait pas trop, mais il put voir de ses yeux que le terme qu'il avait indiqué ne serait pas si éloigné. Pour calmer les esprits de ses paroissiens, surtout de ceux qu'il appelle des *têtes dures*, le digne pasteur s'efforce de

leur persuader que tout est au mieux dans le meilleur des Etats, ou, du moins, que l'avenir se présente sous une figure riante. Cependant ce qu'il y a de curieux et d'intéressant dans son plaidoyer en faveur des Bernois, c'est qu'il s'élève fortement contre les capitulations militaires qu'il envisage comme une source de ruine morale pour le pays et une cause de démoralisation pour les individus. A cet égard, il montrait quelque courage et il devançait les temps. Quant au résultat de cette correspondance, il paraît avoir été de décider le Languedocien à s'établir dans cet Eldorado — qui s'appelait alors le Pays de Vaud.

Quoique, à l'occasion du centenaire de l'Indépendance, on ait déjà beaucoup écrit sur cette période de l'histoire de notre pays, il nous a paru intéressant de signaler, une fois de plus, l'existence des deux courants d'opinion qui devaient se faire échec pendant des années avant que le rêve du major Davel, — la liberté de son pays — devînt une réalité.

J. CART.

UNE RÉCLAMATION

La lettre suivante, écrite par un paysan vaudois en 1802, m'a paru suffisamment intéressante pour être mise sous les yeux de nos lecteurs. Elle est inédite. Elle montre assez bien l'état d'esprit des campagnards à l'époque où eut lieu la guerre dite des *Bourla-Papeys*. Elle montre aussi qu'ils avaient profité des discours et des excitations des tribuns de l'époque et qu'ils aimaient à montrer qu'on ne devait plus les considérer comme des sujets.

Cette lettre-pétition est adressée « au citoyen Bezencenet, adjudant du commandant d'arrondissement à Yverdon. » La voici :